



PROCES-VERBAL

De la séance du Conseil communal de LONAY
du mardi 9 octobre 2018

Présidence de Madame Sabine NAVARRO CORREA

APPEL : 42 membres présents y compris la Présidente = 41 membres votants.

Excusés : Mesdames Anouchka FAVRE DOMENECH, Anne GUILLIN, Carine HAUETER
Messieurs Michel BARDELLONI, Massimo DI SANTOLO, Philippe POHIER

Absents : Madame Marilyn NAPOLI et Monsieur Boris GAUDARD

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2018
Toute discussion, au sujet de ce PV activera à nouveau le huis clos.
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 07/2018 : Achat de la parcelle n° 748 Chemin de la Poste 8 et
Vente de la parcelle n° 301 Chemin des Prélets
 - Précisions de la Municipalité
 - Rapport de la Commission ad hoc
 - Rapport de la Commission des finances
 - Discussion et décision
6. Préavis n° 08/2018 : Arrêté d'imposition pour l'année 2019
 - Précisions de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
 - Discussion et décision
7. Election des membres de la Commission de Gestion
8. Divers et propositions individuelles

Madame la **Présidente** indique un changement dans l'ordre du jour : le point 1 passe en point 8, ainsi tous les autres objets sont décalés d'un numéro vers le début.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018

Avant lecture, une remarque de Monsieur **RIVA** pour signaler une faute de frappe au commencement du Nom de notre présidente : M au lieu de N. Nous passons ce PV en revue de page en page, sans autre modification.

Il est accepté à l'unanimité des Membres du Conseil.

2. Communications du Bureau du Conseil :

Prochains conseils : mardi 11 décembre 2018

Prochaines votations : les dimanches 25 novembre 2018, 10 février – 19 mai – 20 octobre et 24 novembre 2019

Repas de la Municipalité : vendredi 14 décembre 2018, la traditionnelle saucisse aux choux

Madame la Présidente a demandé à la Municipalité de communiquer au plus vite au Bureau du Conseil, les dates des conseils pour 2019.

3. Communications de la Municipalité :

Monsieur le **Syndic** indique que le projet PGA Carouge est en phase d'élaboration, une séance sera organisée avec les Commissions des finances et d'urbanisme pour sa présentation.

En ce qui concerne le bruit de la gare de triage et des voies CFF, de nouveaux tests sont effectués et nous attendons les résultats.

4. Préavis n° 07/2018 : Achat de la parcelle n° 748 au Chemin de la Poste 8 et vente de la parcelle n° 301 sise au Chemin des Prélets :

Une motion d'ordre datée du 8 octobre 2018, munie de douze signatures est remise à la Présidente.

En voici le texte, les noms et signatures figurent sur le document ci-joint :

« Au vu de la mauvaise qualité du préavis 07/2018 (achat de la parcelle n° 748 au Chemin de la Poste 8 et vente de la parcelle n° 301 sise au Chemin des Prélets) et de la non-conformité des conclusions avec la loi selon l'article 14 RCom, il manque notamment les charges d'exploitation, les deux Commissions (ad-hoc et finances) invitent le Conseil communal à ne pas entrer en matière, à renvoyer le préavis à la Municipalité pour mise en conformité.

Les commissions demandent de fixer un Conseil communal extraordinaire au 13 novembre 2018 pour traiter ces objets. Elles encouragent vivement la Municipalité à tenir compte des sous-amendements et du traitement séparé des deux objets. »

Monsieur Steve **GASSER** explique que trop de lacunes figurent dans ce préavis pour le présenter et l'accepter lors de cette séance. Il ne faut pas laisser passer l'occasion unique d'acheter la parcelle construite n°748 au Chemin de la Poste 8, mais nous avons besoin de plus de précisions quant aux coûts d'exploitation, aux intérêts bancaires, etc.. La vente de la parcelle non construite n° 301 au Chemin des Prélets doit impérativement faire l'objet d'un préavis séparé.

Nous votons pour cette motion d'ordre : le report et la modification de ce préavis 07/2018 :

OUI : 39 voix NON : 0 voix ABSTENTIONS : 2 voix

5. Préavis n° 08/2018 : Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Monsieur le **Syndic** n'a rien à ajouter concernant ce préavis.

Monsieur Patrick **MEYLAN** incite à la prudence en signalant que nous pourrions avoir des années difficiles, ne pas s'endormir sur les résultats positifs de ces dernières années.

Monsieur Luc **GIEZENDANNER** rassure en mentionnant que depuis une trentaine d'années, chaque exercice est bénéficiaire.

Nous votons pour l'acceptation de ce préavis :

OUI : 39 voix NON : 0 voix ABSTENTIONS : 2 voix

6. Election des Membres de la Commission de Gestion :

Nous avons sept candidats qui sont donc tous élus par acclamation. Il s'agit de :

Mesdames Christel **DETRAZ**, Carine **HAUETER**, Sandra **MULLER**

Messieurs Philippe **CAMPICHE**, Michel **FONTANA**, Patrick **MEYLAN**, Philippe **POHIER**

7. Divers et propositions individuelles :

Madame Alessandra **DUCRET** propose que l'on écrive à celles et ceux qui viennent peu ou pas aux séances du Conseil, pour les inciter à laisser leur place à des candidats plus motivés.

Monsieur Antoine **GALLAND** rappelle l'article 49 du règlement communal stipulant que chaque Membre du Conseil est tenu de se rendre aux assemblées. Il est pris note des absents, en distinguant les absences excusées de celles qui ne le sont pas.

Monsieur Adrien **GLOOR** déplore l'état de la piste VITA dans le bois à droite de la route de Bremblens.

Monsieur Frédéric **GABRIEL** informe que ces installations n'étant pas aux normes (distance pas assez longue, problèmes d'assurances), la Municipalité a décidé de ne plus entretenir ce parcours. Les étapes de cet itinéraire sont démontées en fonction de leur vétusté.

Monsieur François **BONZON** souhaite connaître l'ensemble des propriétés appartenant à la Commune. Existe-t-il un plan récapitulatif ?

Monsieur **Le Syndic** ne croit pas mais il prend note et va voir ce qu'il peut obtenir.

Monsieur Basile **AEBERHARD** demande des nouvelles quant à la réparation d'un boîtier Cablecom endommagé par un employé communal il y a plusieurs mois.

Monsieur Frédéric **GABRIEL** a déjà prévenu Cablecom et il veut bien les relancer.

Monsieur Yves **FURER** s'étonne de l'eau amassée sur le nouveau terrain de football et le nomme en plaisantant « la piscine de Lonay ». Autant d'eau n'est pas normal.

Monsieur Frédéric **GABRIEL** demande s'il s'agit bien du terrain où était dressée la tente cantine de l'Abbaye. Les entreprises en venant terminer les travaux regarderont ce problème et le résoudront.

Monsieur Guy **BERTHET** affirme que plusieurs administrés se sont plaints du parking sauvage occasionné à chaque manifestation sur le stade.

Monsieur Yves **BORREMANS** va signaler à l'USL de mieux gérer le parking.

Madame Alessandra **DUCRET** ne pense pas que ce soit aux sociétés locales de faire la police pour le stationnement des véhicules, ce doit être fait en collaboration avec la Municipalité. Il y a beaucoup de monde un dimanche sur deux, lors de matches. La Municipalité est avertie à l'avance des dates de matches.

Monsieur Steve **GASSER** ajoute que la sortie du chemin du Parc est dangereuse. Il faut savoir qui gère cette politique de stationnement.

Monsieur Patrick **MEYLAN** demande à Monsieur Yves **BORREMANS** si nous avons l'autorisation de placer des barrières de stationnement le long de la route de Bremblens. La réponse est : oui.

Il est aussi interrogé par Monsieur Fabio **RIVA** qui souhaite savoir si le Parc des Sports est sous surveillance vidéo : la réponse est : non.

Madame Alessandra **DUCRET** est contre l'idée d'attacher les cages de foot sur le terrain synthétique, les enfants ne peuvent pas l'utiliser. De plus la nuit du foot (rassemblement des clubs de la région autour d'un repas) organisée par le FC LONAY se déroulera à Echichens car la Municipalité refuse de prêter la salle de gym.

Pour le premier point de la question, Monsieur Frédéric **GABRIEL** précise que ce n'est pas une place jeux pour les enfants. Pour le deuxième point, la Municipalité ne veut pas prêter la salle de gym pour des repas. Cela avait été fait lors des journées de l'UCV mais il avait fallu mettre d'énormes protections qui, maintenant n'existent plus.

Madame Alessandra **DUCRET** veut savoir s'il y a moyen de trouver une solution.

Monsieur Steve **GASSER** mentionne que le Parc des Sports est pour les résidents de Lonay et pas seulement pour le FC Lonay. Il trouve inadmissible que ces infrastructures ne puissent pas être utilisées par les habitants.

Monsieur Frédéric **GABRIEL** lui rétorque qu'il ne voit qu'un aspect des choses. On s'est engagé à certaines règles, et les gens ne les respectent pas.

Monsieur Steve **GASSER** prétend que le Conseil n'a jamais été informé de cette situation.

Monsieur Frédéric **GABRIEL** souhaite mettre un terme à cette discussion.

Monsieur Antoine **GALLAND** n'a pas de nouvelles du rapport de la COGES 2017. A-t-on reçu une réponse des interpellations adressées à la Préfecture ?

Monsieur Michel **BORBOEN** informe que la Coges 2017 a terminé son mandat. Tout ce qui est confidentiel sera repris par la Coges 2018.

Monsieur Fabio **RIVA** affirme que les seules personnes pouvant donner des réponses sont les Membres de la Municipalité.

Monsieur le **Syndic** indique que le rapport sera donné à la Coges 2018, en 2019.

Madame Alessandra **DUCRET** revenant sur l'initiative de deux jeunes filles de Lonay, qui ont entrepris de nettoyer leur quartier. Pourquoi ne pas organiser une « journée annuelle de nettoyage »

Monsieur Frédéric **GABRIEL** incite les habitants à organiser ce coup de balai de printemps. Il est prêt à soutenir une opération de ce genre.

Monsieur Luc **GIEZENDANNER** estime que l'on doit féliciter ces deux jeunes filles pour leur initiative. Il propose de remettre ce soir nos jetons de présence à ces demoiselles en signe d'encouragement.

Monsieur Fabio **RIVA** demande si de nouveaux manèges feront leur apparition sur les aires de jeux. Monsieur **GABRIEL** répond par l'affirmative.

Madame Alessandra **DUCRET** félicite la Commission Culturelle pour le marché artisanal, le spectacle Mirko ROCHAT et invite les Membres à se rendre au vide dressing qui aura lieu le 11 novembre.

Madame Sandra **MULLER** déplore qu'il n'y ait pas de policiers au passage piétons qui traverse la route des Pressoirs, au bout du chemin de Grassiaz, à la sortie des classes.

Monsieur Yves **BORREMANS** va le signaler afin d'instaurer une alternance dans la surveillance.

Madame Jean-Charles **DETRAZ** propose la mise en place de patrouilleurs scolaires comme cela existe déjà à beaucoup d'endroits, afin de rassurer les parents.

Monsieur Steve **GASSER** demande si nous avons des nouvelles suite à la réunion avec la police de Préverenges.

Monsieur Yves **BORREMANS** répond que l'équipe a été presque entièrement renouvelée, et qu'ils sont à l'heure actuelle en formation.

Madame Sandra **MULLER** propose d'enlever déjà toutes les installations du parcours VITA car elles deviennent dangereuses.

Monsieur Philippe **FREY** a remarqué que deux sacs noirs recouvrent les panneaux de sens unique au Chemin de la Poste.

Monsieur Jean-Charles **DETRAZ** précise que nous attendons la validation du Canton.

8. Approbation du procès verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2018

Le huis clos est activé, vous trouverez le compte rendu de ce point 8 sur une feuille séparée, portant la mention « confidentiel »

Les personnes étrangères au Conseil quitte la salle.

Madame **la Présidente** indique que ce procès verbal sera archivé dans une enveloppe scellée avec mention « confidentiel ». Essayez d'en faire de même chez vous.

Nous arrivons au terme de la séance à 21h45. Madame **la Présidente** remercie l'Assemblée pour sa disponibilité et sa présence ce soir.

Elle souhaite à ceux qui partent de bonnes vacances d'automne.

Les jetons de présence sont distribués et chacun décide de ce à quoi il l'attribue.

CONTRE APPEL : 42 Membres présents, les mêmes qu'en début de séance.

Lonay, le 10 Octobre 2018

Le Bureau du Conseil

Sabine NAVARRO CORREA

Présidente

Georges DURAND

Secrétaire